

2. Présentation et éventuellement approbation des comptes 2006

Mme Ariane Gerosa, administratrice des finances présente les comptes. Un tout ménage a été distribué en plus de la publication dans la feuille officielle.

La fiduciaire Soresa a contrôlé les comptes et le conseil les a accepté dans sa séance du 30 avril 2007.

Elle donne des explications au rétroprojecteur au sujet du résultat de l'exercice qui boucle avec un excédent de revenus de Fr. 49'035.40. Le budget pour l'année 2006 prévoyait un excédent de charges de Fr. 200.00. En règle générale, on peut conclure que l'amélioration du résultat par rapport au budget provient du fait que les impôts sur le revenu des personnes physiques sont supérieurs au montant budgété et un gain comptable a été réalisé suite à la vente de trois parcelles du terrain à bâtir à Vauffelin.

Le solde de Fr. 6'128.44 dans les avances aux financements spéciaux a été remboursé pour l'enlèvement des déchets.

Dans les engagements il faut relever que les dettes auprès de la Clientis se montent à Fr. 1'124'149.45. Les financements spéciaux se composent des déchets, abris PC et assainissement des eaux usées.

Au 1^{er} janvier 2006, la fortune nette de la commune de Vauffelin était de Fr. 350'422.71 et au 31 décembre 2006 elle s'élève à Fr. 399'458.11. La caissière donne également connaissance des écarts dans les différents comptes pour expliquer ce résultat.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président remercie la caissière pour ses explications et il ouvre la discussion.

L'assemblée n'a pas de question.

M. Simonin lit le rapport succinct de la fiduciaire Soresa. La révision intermédiaire sans avis préalable a été effectuée le 04.12.2006 et l'entretien final entre l'organe chargé de la vérification des comptes et une délégation du conseil municipal a eu lieu le 2 juin 2007.

Le Président remercie M. Simonin pour la lecture de ce rapport.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et sans opposition l'assemblée accepte les comptes 2006 présentant un excédent de revenus de **Fr. 49'035.40.**

3. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif aux objets suivants :

a) crédit pour le remplacement du système informatique de l'administration communale.

Comme le Président l'a relevé en début d'assemblée les ayants droits n'ont pas besoin de ratifier les décomptes finaux pour ces deux objets. Mme Gerosa donne connaissance de ces deux décomptes :

le décompte final pour le remplacement du système informatique se monte à Fr. 42'313.60 alors que le crédit voté à l'assemblée municipal du 13.06.2005 était de Fr. 45'000.00,

b) crédit pour la pose d'un revêtement bitumeux sur la route de Plagne.

celui pour la pose d'un revêtement bitumeux sur la route de Plagne se monte à Fr. 169'477.95 alors que le crédit voté à l'assemblée du 12.12.2005 était de Fr. 170'000.00.

4. Renouvellement du mandat de la fiduciaire.

M. Simonin présente le point 4. Selon notre règlement d'organisation (art 33) nous devons

renommer la fiduciaire chaque année - comme cette dernière donne entière satisfaction Monsieur le Maire propose de reconduire pour une année le mandat de la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Louis Voiblet propose un mandat plus long, par exemple de 5 ans plutôt qu'une année.

Le Président lui répond que nous devons nous référer à notre règlement d'organisation qui stipule que le mandat de la fiduciaire est renouvelable chaque année lors de l'assemblée municipale des comptes et que s'il y avait une fois un problème avec la fiduciaire nous serions bien contents de l'avoir nommé que pour une année.

La parole n'étant plus demandée Il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée accepte sans opposition le renouvellement pour une année du mandat à la fiduciaire Soresa SA à Bienne.

5. Elections :

a) pour le conseil municipal : - un (e) Conseiller (ère) municipal(e)

M. Simonin, Maire informe qu'aucune proposition n'est parvenue au Conseil municipal et par ailleurs, que ce dernier n'a pas de proposition à faire.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte. Le Président demande si l'assemblée a des propositions à formuler.

M. Jean-Daniel Léchet propose M. Patrick Sandmeier de Vauffelin. Ce dernier n'ayant pas été consulté le Président demande à M. Léchet s'il maintient sa proposition, il l'a maintient.

M. Christian Herrmann propose M. Jean-Daniel Léchet.

Le Président demande à M. Sandmeier s'il accepte cette candidature pour le Conseil municipal. Ce dernier refuse cette proposition. M. Léchet refuse également d'être candidat à l'élection au Conseil municipal. Dans ces circonstances, les candidatures et propositions ne sont alors pas maintenues.

M. le Président prend note qu'il n'y a finalement pas de proposition et que ce point sera repris lors de la prochaine assemblée.

6. Abrogation du règlement sur les services de défense du 28.11.1994.

Le Président informe l'assemblée que le nouveau règlement d'organisation des sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin accepté par chaque assemblée municipale de décembre 2006 comporte à l'art. 25 l'abrogation d'un acte législatif : *les règlements ainsi que les dispositions antérieures des sapeurs-pompiers des communes affiliées sont abrogés.* Par conséquent, l'assemblée ne peut abroger un règlement qui n'existe déjà plus.

Le Président passe la parole au Maire pour l'entrée en matière.

M. Simonin propose au nom du Conseil municipal de refuser l'entrée en matière sur ce point.

Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée refuse l'entrée en matière sur l'abrogation du règlement sur les services de défense du 28.11.1994 sans opposition.

7. **Information sur le projet de fusion des communes du Bas-Vallon :**
a) présentation du rapport opérationnel.

A l'aide d'un beamer, M. le Maire informe l'assemblée sur le rapport opérationnel du projet de fusion des communes du Bas-vallon, rapport réalisé par les bureaux IDEAP (institut de hautes études en administration publique) et Compas (conseil en management stratégique) en collaboration avec les membres des conseils municipaux et les employés des 6 communes du Bas-Vallon. Début de la collaboration en 1999 avec la création du Copil (groupe de collaborations intercommunales).

La fusion des communes a pour objectif de permettre aux six communes de renforcer leurs atouts en réduisant leurs faiblesses.

Il rappelle l'historique de ce projet et les faiblesses de nos communes : autorités politiques qui font défauts, administration, prestations publiques et autres services, fiscalité et situation financière, situation géographique et organisation du territoire, déficit d'image et de communication.

Les atouts pour une fusion sont : le cadre de vie agréable, la proximité de la ville centre, l'espace francophone à la frontière linguistique et les zones constructibles.

La nouvelle commune a pour ambition d'être un lieu d'habitat, de loisirs et, accessoirement, de travail, avantageusement positionné aux portes des vallées jurassiennes, entre les villes du plateau (Bienne, Granges) et le reste du Jura bernois.

Les lignes directrices sont : initier une dynamique résidentielles, garantir une fourniture décentralisée des prestations, renforcer les processus de conduite (politique, administrative), recherche systématiques du niveau de productivité le plus élevé, des fournisseurs les moins onéreux, mais sans toucher aux rémunérations des ressources humaines, améliorer l'utilisation des ressources.

Pour réaliser ce projet il est nécessaire de faire des économies d'un montant de Fr. 713'724.00 (3.7% du total des charges Fr. 19'320'645.00, base : comptes 2005), les subventions cantonales accordées en cas de fusion à la nouvelle commune se monte à Fr. 1'980'720.00. La loi sur l'encouragement des fusions est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2005 pour une durée de 12 ans. La quotité d'impôt se baserait sur la commune la plus base à savoir Péry (1.60).

Le rapport conclu que la fusion est possible et même opportune pour les six communes du Bas-Vallon en augmentant le volume de prestations à la population, en diminuant les coûts avec un coefficient d'imposition unique, une garantie de non licenciement et des perspectives de développement renforcées.

Cette fusion comporte aussi quelques inconvénients : l'étendue du territoire de la nouvelle commune, la concentration de l'essentiel des administrations sur deux sites (Péry et Orvin) avec du personnel administratif itinérant dans les autres villages pour garantir les heures d'ouverture actuelles, une certaine flexibilité pour ce personnel quant aux tâches à effectuer, une difficulté de forger une identité commune, une perte d'autonomie des communes actuelles et la peur du changement.

b) prise de position du conseil communal,

Les 6 conseils municipaux ont décidé de choisir la voie de la fusion, la fusion concerne les 6 administrations communales mais pas les villages.

La fusion va entraîner les changements suivants :

- 1 seule commune municipale au lieu de 6,
- 2 sites administratifs au lieu de 6 et du personnel itinérant pour les 4 autres sites,
- 1 Conseil communal de 6 conseillers avec la garantie d'une place pour chaque commune et 1 Maire (élu par le peuple, emploi à 50%).
- 1 Conseil général de 31 membres avec répartition par rapport à la taille des communes actuelles (7 pour Péry, 6 pour Orvin, 5 pour la Heutte, Plagne et Vauffelin et 3 pour Romont).

La fusion ne va pas toucher :

- à la sécurité de l'emploi (chaque emploi est assuré, aucun licenciement n'aura lieu, uniquement des départs naturels),
- aux salaires (les salaires sont garantis),
- les Bourgeoisies, les sociétés,
- les services à la population (le nombre d'heures d'ouverture des guichets de chaque commune est conservé dans chaque commune.

c) suite des travaux

Cet après-midi a eu lieu la première séance d'information aux employés des 6 communes. Une information à la population, aux corps constitués et aux entreprises aura lieu prochainement. Dans l'année qui suit et en vue de la votation publique du 1^{er} juin 2008 une convention de fusion sera rédigée ainsi que la préparation d'un budget pour la nouvelle commune, un concours public sera lancé pour le choix du nom de cette nouvelle commune.

Après acceptation par le peuple aura lieu l'élaboration des différentes prestations, la refonte des différents postes de l'administration, la mise en place de la nouvelle commune et les élections du Conseil municipal et du Conseil général.

Le Président remercie M. Simonin, Maire pour ces explications très complètes et passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

8. Divers et imprévus

Le Président passe la parole à l'assemblée en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point divers et imprévus mais que des propositions peuvent être faites pour la prochaine assemblée.

- M. Michel Huguelet demande des précisions sur la création du syndicat des sapeurs-pompiers de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.

- Mme Pia Tosin lui répond que la 1^{ère} assemblée du syndicat aura lieu le mercredi 27 juin prochain. Lors de cette assemblée aura lieu la répartition des postes, l'élection d'un Président et des membres du Conseil, de l'organe de vérification des comptes. Une proposition d'organigramme de commandement a été faite au Conseil municipal avec un commandant, un responsable du secteur Ouest et un du secteur Est, deux fourriers et deux chefs matériel.

- M. Claude Poffet demande à la commune d'intervenir auprès de l'Office des ponts et chaussées pour la mise en place d'une zone 30 km/h à Vauffelin.

- M. Claude Huguelet lui répond qu'il est déjà intervenu auprès du voyer chef et qu'il n'est pas possible de modifier les zones.

- M. Patrick Sandmeier précise que la loi sur la circulation routière vient de changer et que maintenant il est possible de créer des zones 30 km/h.

- M. Simonin prend note de cette demande.

- M. René Huguelet a reçu une convocation de SEGO avec comme point à l'ordre du jour la cession du chauffage à distance pour un montant de Fr. 54'624.00 et il aimerait que le Conseil municipal lui fasse part de ces directives.

- Mme Gerosa donne des précisions sur ce point, il s'agit d'une écriture comptable et les informations seront données lors de cette assemblée SEGO.

- M. Michel Huguelet demande également que le Conseil municipal donne des directives aux délégués des différentes commissions.

- M. Simonin prend note de ces demandes.

Le Président précise que les délégués sont nommés lors des assemblées municipales tout comme les membres du Conseil et qu'ils ont les mêmes pouvoirs.

Mme Gerosa remercie les citoyens, les membres du Conseil ainsi que Mme Richard pour la bonne collaboration. Elle regrette de laisser son emploi à la commune après 4 ans car elle a eu beaucoup de plaisir à travailler à Vauffelin. Maintenant elle va retrouver son mari à Montana où il travaille déjà depuis le 1^{er} avril 2006, ses filles vont également s'établir au Valais. Mmes Gerosa et Pauli invitent les citoyens à boire le verre de l'amitié au terme de notre assemblée.

M. Simonin remercie Mme Gerosa pour son engagement envers notre commune et son excellente collaboration, il forme ses meilleurs vœux pour son avenir en Valais avec sa famille. La remise des pouvoirs avec Mme Pauli aura lieu le mercredi 27 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes pour le bon déroulement de celle-ci et pour l'intérêt à la chose publique, il souhaite à chacun une bonne rentrée.

Assemblée municipale levée à 21h.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Christian Herrmann

Josiane Richard